Annulation de la carte de sejours / mariage, époux

Par Visiteur

Bonjour

je me suis marrier en 2008 , mon épouse eu Sa 1er carte de sejour de ans il ya peut de temps , depuis elle a quitté le domicile conjugale il ya ps moyen de la contacter je voudrais savoir comment faire pour annuler son titre de sejour avant q'elle obtienne sa carte de sejours de 10 ans , dans l'attente de je vous pris d'agréers mes salutations distinguées
Cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Avez vous entamé une procédure de divorce?
Votre épouse ne peut dans l'immédiat demandé une carte de résident. De quelle nationalité est elle?

Cordialement

Par Visiteur

Elle ets de nationalité algerienne
et pour l'instant je nés pas encore entamé une procédure de divorces

---
Par Visiteur

Monsieur,

Dans ce cas soit vous entamez une procédure de divorce soit vous faites constater par huissier l'abandon du domicile conjugal et de ce fait le certificat de résidence de 10 ans pourra être refusé à votre épouse pour défaut de vie commune.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour l'information donnée si non il y'aurais un autre moyen comme contacter la préfecture et les informer
que mon épouse a quitté le domicile ?

Par Visiteur

Monsieur,

Cela ne servira à rien la préfecture n'est nullement concernée par votre histoire conjugale. Elle ne s'y intéressera que lorsque votre épouse fera une demande de carte de séjour.

Cordialement